

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conforme l'annexe III du règlement (EU) Nr. 305/2011 13

Pour le produit **Bond 16**

Ref. nr. 10603-01

1. Code d'identification unique du produit type:
EN 1504-7: ZA.1a
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément l'indentification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:
Numéro de charge: voir l'emballage du produit
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:
Produit pour la protection de l'armature contre la corrosion
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:
Grouttech (Pays-Bas), Industrieweg 51, 8071 CS Nunspeet
Grouttech (Belgique), Rue Victor Bocqué 11, 9300 Alost
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:
non relevant
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performance du produit de construction, conformément à l'annexe V:
Système 2+ (pour des applications dans des bâtiments et autres constructions)
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:
L'Instance de certification Materialprüfungsamt Nordrhein-Westfalen sous le numéro 0432, a réalisé système 2+ selon le système:
Déclaration de la conformité du contrôle interne de la production
Numéro de certificat : 0432-CPD-8550
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:
non relevant

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Coefficient d'arrachement	répond	EN 1504-7: 2006
Protection contre la corrosion	répond	
La température de transition vitreuse	NPD	
Substances dangereuses	Est conforme la norme EN1504-6 paragraphe 5.3	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4:

Signé pour le fabricant et en son nom par:

R.P. Wiedemeijer, directeur

Aalst, juin 2013

